

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2023-01(GGR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 25 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 12 septembre 2023

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présentes : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président

Objet : Surveillance de baignade – saison estivale 2023

La présente communication a pour objectif de présenter un retour d'expérience quant aux activités de surveillance de baignade réalisées par le SDIS 04 durant la saison estivale 2023.

Concernant l'armement des postes de surveillance :

Lors des réunions du Bureau du 16 mars et du Conseil d'administration du 12 avril 2023, le SDIS a attiré l'attention des élus sur les difficultés rencontrées dans le recrutement des surveillants de baignades et ce malgré de nombreuses démarches réalisées auprès d'associations ou d'organismes. Seulement 4 et 5 surveillants de baignade ont pu être recrutés respectivement sur les mois de juillet et d'août, contraignant ainsi le SDIS à n'assurer la prestation qu'au profit des communes d'Ubaye Serre-Ponçon et Esparron-de-Verdon en faisant appel à des sapeurs-pompiers volontaires titulaires du BNSSA pour pallier l'absence d'un 6^{ème} surveillant de baignade. Pour autant, à trois reprises durant le mois de juillet, la surveillance n'a pu être réalisée que par un seul surveillant.

Pour mémoire, le choix des postes de surveillance s'est fait au regard des activités de secours réalisées durant les saisons précédentes.

A l'exception de la commune de Sainte-Croix, les autres communes ont réussi à recruter de leur côté des surveillants de baignade.

Concernant les fréquentations et les activités de soins et secours enregistrés :

S'agissant du poste de surveillance d'Esparron, la fréquentation est de 5151 personnes recensées en 2023 contre 3529 (moyenne 2021/2022). À noter une baisse des prises en charge pour soins 58 en 2023 contre 194 (moyenne 2021/2022).

S'agissant du poste de surveillance d'Ubaye-Serre-Ponçon, la fréquentation est de 4803 personnes contre 4922 (moyenne 2021/2022). Les prises en charge pour soins sont également en baisse 64 en 2023 contre 123 (moyenne 2021/2022).

Analyse de la saison et perspective :

La raison principale de la difficulté à recruter des surveillants de baignade semble être avant tout liée aux conditions de recrutement, tout autant matérielles (hébergements et prise en charge des repas)

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230925-COM-2023-01-GGR-AU
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

que financières (niveau de rémunération). En effet, il semblerait que les campings aient globalement eu plus de facilités à recruter des saisonniers notamment du fait de leur condition de recrutement.

Cette situation difficile pour les communes l'a tout autant été pour le SDIS qui a dû consacrer des ressources supplémentaires à l'occasion de recherches de solutions et de la mobilisation de personnels, pris sur le potentiel de garde lorsqu'il a fallu pallier le manque de surveillants.

Par ailleurs il est à noter une difficulté pour le SDIS de recruter des saisonniers, notamment du fait que les SDIS sont de moins en moins disposés à libérer leurs personnels durant les saisons estivales. Il est à craindre que la situation ne se complique l'année prochaine en raison de l'organisation des jeux olympiques consommatrice de ressources.

Les membres du Bureau ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

